

10 Faits divers & Justice

Trafic de documents administratifs

Un adjudant-chef de la sécurité pénitentiaire parmi les suspects



Photo : D.R.

L'adjudant-chef Arty Obougou, soupçonné d'être le cerveau du groupe, est recherché par les gendarmes.



Photo : AEE

David Nziengui...



Photo : AEE

... Sosthène Nzengui...

AEE

Libreville/Gabon

LA Brigade spéciale de la Police judiciaire (BSPJ) du tribunal de Libreville vient de mettre un terme aux activités illégales de trafic de documents administratifs d'un groupe d'individus. Il s'agit de deux Congolais – Dinte Raise Cardy et Sosthène Nzengui – et de deux Gabonais, David Nziengui, Arty Obougou, adjudant-chef de la Sécurité pénitentiaire en service au poste de police du tribunal de Libreville. C'est ce dernier qui serait le cerveau de la bande. D'ailleurs, depuis le déclenchement de cette affaire, Obougou est porté disparu.

Les intéressés, usant des

cachets des hautes personnalités de la République, notamment ceux du président du tribunal de Libreville, de la présidence de la République et bien d'autres gradés de la police ou de l'armée, établissaient, semble-t-il, des actes de naissance, des cartes nationales d'identité, des cartes de séjour et des attestations de nationalité pour des personnes dans le besoin. C'est du moins ce que l'on apprend d'une source policière. Les documents établis étaient ensuite monnayés, à raison de 750 000 à 800 000 francs le papier, toujours selon notre source. L'imam adjoint de la mosquée d'Akébé, S.M., interpellé puis laissé en liberté provisoire par le juge d'instruction, aurait eu comme rôle de trouver des

potentiels clients, percevant, en retour, des commissions de la part des faussaires présumés.

DÉTENTION PRÉVENTIVE • Il a fallu qu'un détenteur d'un de ces fameux faux documents, Dovi Tondogani, se présente à la mairie du premier arrondissement de Libreville pour l'obtention d'un jugement supplétif, pour que le réseau soit inquiété. En vérifiant ses documents qu'il dit s'être fait établir au tribunal, les agents de la mairie constatent que la signature du président du tribunal apposée sur son cachet est fausse. Ils contraignent donc Dovi à les suivre chez ledit président en vue de le confondre. La stratégie est payante, car une fois au ca-



Photo : AEE

...et Dinte Raise Cardy, ont été placés sous mandat de dépôt. Photo de droite : Un des nombreux faux documents délivrés par les faussaires présumés.



Photo : AEE

binet du président du tribunal, le mis en cause se montre tout d'un coup coopératif, avouant qu'il a obtenu ces documents en passant par des inconnus, et qu'il a aboulé pour cela une somme de 750 000

francs. Après ces aveux, mission a été donnée à la BSPJ de neutraliser le groupe. Ce qui a été fait après cinq jours environ de recherche. Dinte Raise Cardy, Sosthène Nzengui et David

Nziengui ont été interpellés puis placés en détention préventive à la prison centrale de Libreville depuis le 4 juillet dernier. Quant à l'adjudant-chef Arty Obougou, il est activement recherché.

Exercice illégal de la médecine à Cocobeach

Gomer Adang, le faux "docteur-pharmacien", écroué à Sans-Famille

SCOM

Libreville/Gabon

IL ne suffit pas de posséder un dépôt pharmaceutique pour prétendre avoir le titre de pharmacien. Encore moins celui de docteur. Gomer Adang, Gabonais de 38 ans, méditera sans doute longtemps là-dessus toute sa vie. Lui qui a été incarcéré à la prison centrale de Libreville, le vendredi 7 juillet dernier, pour exercice illégal de la médecine et vente des produits pharmaceutiques. D'après une source policière, cela faisait un moment que les gendarmes de la brigade de Cocobeach étaient au courant que Gomer Adang vendait illicitement des médicaments, et qu'il se permettait de poser des actes médicaux



Photo : D.R.

Un pan de la salle de stockage des produits pharmaceutiques.

sans aucune autorisation de la part des services compétents en la matière. Aussi, les pandores décident-ils de suivre les faits et gestes de l'intéressé, histoire de le prendre en flagrant délit. Cette occasion inespérée se présente lorsque Jules César M., un Congolais, atteint de paludisme, entre en contact avec le faux docteur-pharmacien pour se faire aus-

culturer. D'après un Officier de police judiciaire (OPJ), le patient aurait eu vent de ce que Gomer Adang allait jusqu'à intervenir dans les domiciles des habitants de Cocobeach et ses environs pour soigner des personnes dans le besoin. Le voilà donc au chevet de Jules César M., qu'il met sous perfusion. Sitôt après, le patient sombre dans un



Photo : D.R.

La main de Jules César, victime de l'"expertise" de Gomer Adang.

profond sommeil. Mais à son réveil, il constate que sa main commence curieusement à s'enfler et que la perfusion s'est arrêtée. Contacté à nouveau par son client, le "docteur" rapplique rapidement. Fait curieux. Il est en état d'ébriété. Et le pansement alcoolisé, posé dans le but de stopper le saignement, s'avère inefficace. Car la blessure a fini par s'infec-

ter. Quelques jours plus tard, Jules César prend la destination de l'Hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba, où il est pris en charge par des vrais professionnels. Constatant son état, ces derniers exigent de connaître l'identité de l'auteur des actes ayant mis en péril l'état de santé de ce malade. Mais lorsqu'ils es-

saient de joindre Gomer Adang, qui leur est présenté comme l'individu en question, celui-ci refuse toute conversation avec eux. C'est ainsi que les gendarmes de Cocobeach, déjà sur les traces de l'intéressé, sont saisis au sujet de ces derniers événements. Ces éléments n'attendaient que cela pour agir, enfin. En procédant à la perquisition du domicile du suspect, les OPJ découvrent son officine. Toutes sortes de médicaments s'y trouvent. Il n'en faut pas plus pour que les limiers décident de mettre Adang aux arrêts. Les services de la Santé, approchés par les enquêteurs, ont confirmé ce qui paraissait déjà plus qu'une évidence : le mis en cause est inconnu de l'Ordre des médecins et des pharmaciens.